

CHAMPAGNE ARDENNE RÉVISION

COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. au Capital de 210.000 Euros

AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES ARDENNES

Association loi 1901

Siège Social
22/24 Place Ducale
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

SIRET 780.254.322.00024
Code APE : 8413Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2019

(Du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019)

Siège Social et Bureau

18, rue Edmond Pierrot

WARCQ

08000 Charleville-Mézières

Tél. 03 24 59 70 50

Fax 03 24 56 12 59

E-mail :

cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com

Site internet :

www.cabinet-pierquin.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'association « AGENCE DE DEVELOPPEMENT
TOURISTIQUE DES ARDENNES »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **Agence de Développement Touristique des Ardennes** » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau le 27 Août 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe intitulée « Faits caractéristiques de l'exercice » relatif au contexte lié à la crise sanitaire COVID-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les postes comptables relatifs au personnel, aux achats/fournisseurs et aux subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

.../...

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

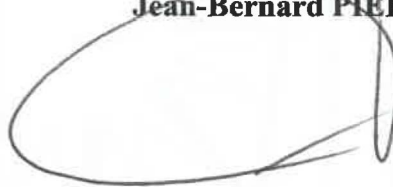
.../...

CHAMPAGNE ARDENNE RÉVISION

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie enfin la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Warcq,
Le 28 Août 2020,

Le Commissaire aux comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN :



BILAN ACTIF

En Euro

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations Incorporelles

Frais d'établissement
Frais de recherche et développement
Donations temporaires d'usufruit
Concessions, brevets et droits similaires
Autres immobilisations incorporelles
Avances et acomptes

Immobilisations Corporelles

Terrains
Constructions
Installations techniques, matériels
Autres immobilisations corporelles
Immobilisations corporelles en cours
Avances et acomptes

Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés

Immobilisations Financières (2)

Particip. et créances rattach. à des part.
Autres titres immobilisés
Prêts
Autres immobilisations financières

		Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
		Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
TOTAL (I)		242 088,43	225 211,12	16 877,31	38 105,43

Comptes de liaison

TOTAL (II)

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Marchandises
Avances et acomptes versés sur commandes
Créances (3)
Créances redevabl. et cptes rattach.
Créances reçues par legs ou donations
Autres
Valeurs mobilières de placement
Disponibilités
Charges constatées d'avance (3)

TOTAL (III)		843 828,24	1 661,16	842 167,08	652 259,75
--------------------	--	-------------------	-----------------	-------------------	-------------------

Frais d'émission d'emprunt (IV)

Primes de remboursement des emprunts (V)

Ecarts de conversion actif (VI)

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 085 916,67	226 872,28	859 044,39	690 365,18
---	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

En Euro

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF

FONDS PROPRES

Fonds associatifs sans droit de reprise

Première situation nette établie

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Autres fonds propres

Fonds associatifs avec droit de reprise

Fonds statutaires

Fonds propres complémentaires

Autres fonds propres

Ecart de réévaluation

Réserves

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves pour projet de l'entité

Autres réserves

Report à nouveau

Excédent ou déficit de l'exercice

Situation nette

Fonds propres consommables

Subventions d'investissements sur biens non renouvelables

Provisions réglementées

TOTAL (I)

Comptes de liaison

TOTAL (II)

Fonds reportés et dédiés

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Fonds dédiés

TOTAL (III)

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (IV)

DETTES (1)

Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Redevables créditeurs

Autres dettes

Produits constatés d'avance

TOTAL (V)

Ecart de conversion passif

(VI)

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)

(1) Dont à plus d'un an
(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

250 245,82

266 283,45

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

En Euro

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations	34 624,50	44 176,44
Ventes de biens		271,00
Ventes de marchandises	15 931,91	82 779,39
Ventes de prestations de service	186 796,37	44 741,29
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 199 188,56	1 149 076,78
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	32 807,71	5 238,35
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		9 500,00
Autres produits	6,28	184,41
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 469 355,33	1 335 967,66
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	134,80	68 474,95
Variation de stocks de marchandises	9 121,85	3 510,96
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	366 633,31	228 921,94
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	70 053,32	54 101,87
Salaires et traitements	562 931,97	618 175,51
Charges sociales	237 412,36	276 268,03
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	23 000,52	24 229,84
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1 661,16	1 760,00
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	148 528,00	34 496,00
Autres charges	14 003,79	21 057,96
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 433 481,08	1 330 997,06
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	35 874,25	4 970,60
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 346,83	1 023,95
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 346,83	1 023,95

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

En Euro

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		790,90
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		790,90
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	1 346,83	233,05
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	694,22	7 749,70
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	694,22	7 749,70
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	7,00	208,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 719,46	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 726,46	208,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-1 032,24	7 541,70
Impôt sur les bénéfices		170,00
SOLDE INTERMÉDIAIRE	36 188,84	12 575,35
TOTAL DES PRODUITS	1 471 396,38	1 344 741,31
TOTAL DES CHARGES	1 435 207,54	1 332 165,96
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	36 188,84	12 575,35

* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

-1 032,24 7 541,70

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

ANNEXES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 859 044,39 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 36 188,84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

COVID 19 :

A compter du premier trimestre 2020, les activités de l'association ont commencé à être affectées par les effets engendrés par la pandémie de COVID 19, et la direction s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures d'aides annoncées par le gouvernement, l'association n'est pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des états financiers, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ANNEXE

En Euro

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	133 834	
CORPORELLES	Terrains			
	Sur sol propre			
	Constructions			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		14 911	
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		31 761	678
	Autres immos corporelles		49 699	
	Matériel de transport		85 778	2 814
	Matériel de bureau & mobilier informatique		126	
FINANCIERES	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	182 276	3 493
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		1 752	
		TOTAL	1 752	
		TOTAL GENERAL	317 861	3 493

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL	38 029	95 805	
CORPORELLES	Terrains				
	Sur sol propre				
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		14 911		
	Inst. gal. agen. amé. divers		3 719	28 720	
	Autres immos corporelles			49 699	
	Mat. bureau, Inform., mobilier		24 795	63 797	
	Emb. récupérables & divers			126	
FINANCIERES	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	43 425	142 343	
	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
FINANCIERES	Prêts & autres immob. financières			1 752	
		TOTAL		1 752	
		TOTAL GENERAL	81 455	239 899	

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

En Euro

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	115 488	16 367	38 029
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	14 911		14 911	
Inst. générales agencem. amén.	25 297	765	3 719	22 343
Autres immob. corporelles	45 651	3 342		48 993
Mat. bureau et informatiq., mob.	82 192	2 527	24 795	59 924
Emballages récupérables divers	126			126
TOTAL	168 177	6 634	43 425	131 386
TOTAL GENERAL	283 665	23 001	81 455	225 211

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS	REPRISES	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Mode dégressif	
		Amort. fiscal exceptionnel	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements				
TOTAL				
A. Immob. incorpor.				
TOTAL				
Terrains				
Constr.				
Sur sol propre				
Sur sol autrui				
Inst. agenc. et amén.				
Inst. techn. mat. et outillage				
Immo. corp.				
Inst. gales, ag. am div				
Matériel transport				
Mat. bureau mobilier Inf.				
Emballages réc. divers				
TOTAL				
Frais d'acquisition de titres de participations				
TOTAL GÉNÉRAL				
Total général non ventilé				

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

En Euro

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes



ANNEXE

En Euro

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	10 783,01	1 661,16	10 783,01	1 661,16
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	10 783,01	1 661,16	10 783,01	1 661,16

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

En Euro

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 926		3 926
	Clients douteux ou litigieux	383	383	
	Autres créances clients	24 749	24 749	
ACTIF CIRCULANT	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	5 437	5 437	
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	338 333	338 333	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	2 859	2 859	
	Charges constatées d'avance	39 541	39 541	
TOTAUX		415 228	411 302	3 926
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes



ANNEXE

En Euro

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	39 541
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	39 541

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	338 856
Disponibilités	
TOTAL	338 856

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

En Euro

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Fonds propres complémentaires	146 915,10			146 915,10
Autres fonds propres	160 072,50			160 072,50
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité	68 319,39			68 319,39
Report à nouveau	-32 437,61	12 575,35		-19 862,26
Excédent ou déficit de l'exercice	12 575,35			36 188,84
TOTAUX	355 444,73	12 575,35		368 020,08

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

En Euro

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
				A	(7895 ou 7897) B	(6895 ou 6897) C	D = A-B+C
INTERREG				68 637,00		48 528,00	117 165,00
ACTIONS MARKETING						100 000,00	100 000,00
	TOTAL			68 637,00		148 528,00	217 165,00

La poursuite du programme "INTERREG" sur l'exercice 2019 a permis de constater au titre de l'année 2019 des engagements restants à réaliser pour un montant de 48 528 €. (Le montant total du poste fonds dédié INTERREG s'élève à 117 165 € à la clôture de l'exercice.

Un fonds dédié "Actions Marketing" a été constaté au titre de l'exercice 2019 sur des actions futurs de développement Marketing pour un montant de 100 000 €.

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

En Euro

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	89 727	89 727		
Personnel & comptes rattachés	41 227	41 227		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	88 700	88 700		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	3 915	3 915		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	2 553	2 553		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	24 124	24 124		
TOTAUX	250 246	250 246		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes



ANNEXE

En Euro

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	24 124
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	24 124

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 616
Dettes fiscales et sociales	101 490
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 129
TOTAL DES CHARGES À PAYER	129 235

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes



ANNEXE

En Euro

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

La convention collective appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière calculée en fonction de l'ancienneté de la personne.

Cette gestion des indemnités de fin de carrière a été confiée à CNP ASSURANCES.

Au 31/12/2019, CNP ASSURANCES a évalué les droits acquis par les salariés en contrat à durée indéterminée en tenant compte de différentes variables (âge de départ en retraite, taux de charges sociales, taux d'évolution des salaires, taux de rendement financier net, taux de mortalité, etc...)

L'engagement s'élève au 31/12/2019 à 143 166 €.

Au 31/12/2019, les fonds versés disponibles auprès de CNP ASSURANCES s'élèvent à 98 320 €.

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes



ANNEXE

En Euro

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 900	3 840
TOTAL	3 900	3 840

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

CHAMPAGNE ARDENNE RÉVISION

COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. au Capital de 210.000 Euros

AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES ARDENNES

Association loi 1901

Siège Social
22/24 Place Ducale
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

SIRET 780.254.322.00024
Code APE : 8413Z

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE 2019
(Du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019)

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'association « AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES ARDENNES »,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

.../...

CHAMPAGNE ARDENNE RÉVISION

1) Avec le Conseil Départemental des Ardennes :

(Administrateur concerné : Le Président du Conseil Départemental des Ardennes ou son représentant).

a) Convention de location d'un immeuble Sis 22,24 Place Ducale, à Charleville-Mézières :

Le Conseil Départemental des Ardennes, propriétaire, loue au profit de l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, des locaux sis 22,24 Place Ducale à Charleville-Mézières nécessaire à son fonctionnement.

Le montant pris en charge au titre de l'exercice 2019 concernant la location de ces locaux s'est élevé à 12.336,90 euros ; auquel s'ajoute des charges locatives pour l'exercice 2019 comptabilisées pour un montant de 5.000,00 euros.

b) Subvention de fonctionnement pour l'année 2019 :

L'Agence de Développement Touristique des Ardennes a perçu du Conseil Départemental des Ardennes des subventions à hauteur de 1.112.697 euros au titre de l'exercice 2019.

2) Avec la Chambre économique des Ardennes :

(Administrateur concerné : le Président de la Chambre économique des Ardennes ou son représentant).

L'Agence de Développement Touristique des Ardennes a perçu de la Chambre Economique des Ardennes un montant de 2.500 euros sur l'exercice 2019, au titre d'une participation aux actions menées pour le fonctionnement et la promotion de la marque Ardennes de France.

Fait à Warcq,
Le 28 Août 2020,

Le Commissaire aux comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN :

